





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-224**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1109014-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONTRAT DE COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION TAL COAT AVEC JEAN PASCAL LEGER
POUR LE COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION EPONYME AU MUSEE GRANET DU 18 NOVEMBRE
2017 AU 11 MARS 2018**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONTRAT DE COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION TAL COAT AVEC JEAN PASCAL LEGER POUR LE COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION EPONYME AU MUSEE GRANET DU 18 NOVEMBRE 2017 AU 11 MARS 2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Donation Meyer rend l'œuvre de Tal Coat très présente au Musée Granet. C'est en effet à Aix-en-Provence que l'artiste se fixa pendant une quinzaine d'années (de 1941 à 1956), au Château-Noir, lieu cézannien emblématique. Si une attention particulière sera donnée à cette période aixoise, cette rétrospective couvrira toute la vie du peintre Pierre Tal Coat (1905-1985). Une réunion d'œuvres majeures de l'artiste représentera soixante ans de création picturale (de 1925 à 1985) et les différentes périodes de son évolution complexe, de la Bretagne natale à l'Atelier de Saint-Prex, sur les rives du Léman, et à la Chartreuse de Dormont, en Normandie, s'attachant à le replacer dans le milieu artistique dans lequel il s'est inscrit.

Pour la réalisation de cette exposition, le musée Granet fait appel à Jean Pascal Léger pour assumer, en collaboration avec Bruno Ely, le commissariat de l'exposition Tal Coat. Il établira le choix et la localisation des œuvres et fournira au Musée Granet la liste des œuvres à solliciter auprès des prêteurs. Il se chargera des recherches documentaires (biographie, iconographie, presse), de la coordination du catalogue de l'exposition, du choix des auteurs et des textes, du contenu documentaire. Il établira les sections, la relecture pour validation des textes des différents contributeurs. Il travaillera avec l'éditeur et le maquettiste à l'aspect visuel du catalogue et des documents imprimés.

Il installera l'exposition : établissement des sections et organisation de l'accrochage.

Pour l'ensemble de ces missions, un contrat de commissaire doit être établi, il reprend les missions énumérées ci-dessus, ainsi qu'une rémunération de 12 000 euros TTC.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contrat de commissaire de l'exposition TAL COAT entre Monsieur LEGER et le Musée Granet Ville d'Aix-en-Provence
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que la dépense de 12 000 euros TTC sera inscrite sur les crédits prévus en section de fonctionnement du musée Granet compte 92322 611 5316

DL.2017-224 - CONTRAT DE COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION TAL COAT AVEC JEAN PASCAL LEGER POUR LE COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION EPONYME AU MUSEE GRANET DU 18 NOVEMBRE 2017 AU 11 MARS 2018-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONTRAT DE COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION « TAL COAT »

Entre :

MAIRIE D'AIX EN PROVENCE, collectivité territoriale dirigée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix en Provence, représentée par : madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjoint au Maire déléguée au Patrimoine, secteur sauvegardé et relations avec l'atelier du Patrimoine, politique patrimoniale, embellissement de la Cité - Musées (hors Muséum d'Histoire Naturelle) Archives Municipales - Relations avec l'Hôpital - Santé dûment habilité aux fins présentes

Ci-après désignée Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet

et

Monsieur Jean-Pascal Léger

Ci-après désigné : le Commissaire

Article 1 : Dispositions :

1.1 : Objet du contrat :

Jean-Pascal Léger, écrivain, spécialiste de Tal Coat, assure avec Bruno Ely, conservateur en chef et directeur du musée Granet, le commissariat de l'exposition « **Tal Coat** » qui se tiendra du 18 novembre 2017 au 18 mars 2018 au Musée Granet d'Aix-en-Provence.

Article 2 : Durée :

Le présent marché prend effet à partir de sa notification jusqu'à la clôture de la manifestation au Musée Granet.

Article 3 : Description du marché :

3.1. Missions du prestataire :

Dans le cadre du présent marché, le prestataire s'engage à assumer, en collaboration avec Bruno Ely, commissaire de l'exposition, conservateur en chef et directeur du musée Granet, le commissariat de l'exposition Tal Coat, soit

- Etablir le choix et la localisation des oeuvres et à fournir au Musée Granet la liste des œuvres à solliciter auprès des prêteurs.
- Recherches documentaires (biographie, iconographie, presse).
- Coordination du catalogue de l'exposition, le choix des auteurs et des textes, du contenu documentaire, établissement des sections, relecture pour validation des textes des différents contributeurs

- Travailler avec l'éditeur et le maquettiste à l'aspect visuel du catalogue et des documents imprimés
- Installation de l'exposition : établissement des sections et organisation de l'accrochage

3.2 : Engagement de l'autre partie :

Pour sa part, celle-ci s'engage à :

- Remettre gracieusement au prestataire vingt exemplaires du catalogue réalisé à l'occasion de cette exposition
- Envoyer, dans la limite de 100 cartons d'invitation à des personnes dont les noms et les adresses seront fournis par le prestataire
- A rémunérer sous forme de droits d'auteur la prestation intellectuelle fournie par le prestataire.

Article 4 : Prix

L'unité monétaire de ce marché est l'Euro.

Le Prix Global Forfaitaire hors taxe est fixé à 12 000 € TTC

Le prix indiqué par le prestataire est ferme et définitif pour toute la durée du marché.

Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

Le prix arrêté ci-dessus comprend l'ensemble des missions énumérées à l'article 3, paragraphe 1.

Il est entendu que le prestataire prendra en charge ses frais de transports et de déplacements, ainsi que l'ensemble des dépenses qu'il sera amené à engager pour la réalisation de sa mission, à l'exception des seuls frais d'hébergement à Aix-en-Provence pour les périodes de montage et de démontage de l'exposition.

Article 5 : Modalités de paiement :

Le règlement sera effectué en deux parties égales : la première à la finalisation de la liste des œuvres à exposer, la seconde à la date d'ouverture de l'exposition et à la sortie du catalogue.

Fait à, Aix en Provence

Le

en deux exemplaires originaux

Mairie d'Aix en Provence :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Adjoint au Maire déléguée

Monsieur Jean-Pascal Léger

Spécialiste de Tal Coat

